



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N°B 17/026

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

**PIERREFITTE SUR AIRE – Friche urbaine en centre bourg – Création d'un centre culturel - M et T
P09RU50H001**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

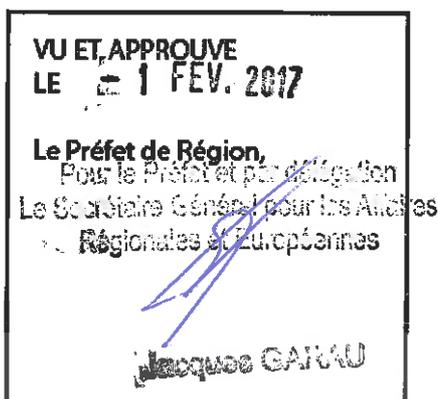
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes entre Aire et Meuse – Triaucourt Vaubecourt pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification d'une friche urbaine en centre-bourg située sur le territoire communal de Pierrefitte-sur-Aire en vue de créer un centre culturel,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de diagnostics réglementaires avant démolition, d'une mission de maîtrise d'œuvre, d'une mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé puis des travaux correspondants (désamiantage, déconstruction, remodelage des terrains et pré-verdissement) sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et à 20 % par la communauté de communes entre Aire-et-Meuse – Triaucourt Vaubecourt,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes entre Aire et Meuse – Triaucourt Vaubecourt la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER